Accord Alpha / Bêta 3M

Mise à jour : 30 octobre 2023

Les présentes Conditions d'utilisation et Licence (le présent « Contrat ») régissent la relation entre vous, le mandant au nom duquel vous êtes autorisé à agir (le « Mandant », avec vous et le Mandant étant collectivement la « Société ») et « 3M » (par l'intermédiaire de la Société 3M ou de ses Sociétés affiliées dans le pays local dans lequel les services sont fournis à la Société) pour les produits et services fournis par la Version préliminaire du produit 3M.

En cliquant sur « J'accepte » lorsque le présent Contrat est présenté au Mandant, en utilisant les informations d'identification fournies par 3M, ou en signant le présent Contrat ci-dessous, la Société accepte et contracte avec 3M selon les termes et conditions du présent Contrat. Si vous n'acceptez pas les termes et conditions du présent Contrat, il vous est interdit d'utiliser la Version préliminaire du produit.

PAR CONSÉQUENT, il est par la présente convenu par et entre les Parties que :

1. OBJET

3M a l'intention de fournir au Client une ou plusieurs Versions préliminaire des produits; 3M souhaite obtenir des Commentaires (tels que définis cidessous) sur la Version préliminaire du produit (telle que définie ci-dessous) auprès d'un groupe limité de clients 3M afin d'améliorer la Version préliminaire du produit; Le Client souhaite obtenir une licence et utiliser la Version préliminaire du produit via un modèle de fournisseur de services d'application selon lequel 3M permettra au Client d'accéder et d'utiliser la Version préliminaire du produit; et le Client reconnaît et accepte que la fourniture de la Version préliminaire du produit nécessite que 3M reçoive et utilise des informations sélectionnées afin de mettre à disposition ces

produits et services; Le Client reconnaît et accepte que l'accès à ces informations et leur utilisation sont nécessaires au développement et à la livraison de produits et services de version préliminaire des produits; et 3M accepte de concéder sous licence la Version préliminaire du produit au Client conformément aux conditions générales énoncées ci-dessous dans le présent Contrat. PAR CONSÉQUENT, pour une bonne et précieuse considération, dont la réception et la suffisance sont reconnues par la présente, les parties sont convenues de ce qui suit :

2. DÉFINITIONS

« Accord » désigne les termes et conditions du présent Accord Alpha / Bêta. « Sites autorisés » désigne les emplacements où 3M et la Société conviennent que la Version préliminaire du produit doit être installée. « Données Client » désigne les données fournies par le Client à 3M ou collectées par la Version préliminaire du produit pour faciliter les fins du présent Contrat, y compris les enregistrements utilisateur, les informations utilisateur et les données d'utilisation du produit. À des fins de clarification, les données générées par la désidentification, l'agrégation ou le traitement des Données Client ne sont pas des Données client. « Documentation » désigne tous les manuels d'utilisation, manuels, spécifications et autres documents écrits ou électroniques relatifs à la Version préliminaire du produit fournis par 3M au Client. « Équipement » désigne l'équipement fourni par 3M. « Contribution » désigne les commentaires, suggestions ou autres commentaires concernant la Version préliminaire du produit fournis par le Client. « Version préliminaire du produit » désigne la Version préliminaire du produit, qui peut inclure l'Équipement, les Logiciels ou les services fournis au Client et la Documentation pertinente, l'Équipement, y compris toutes les améliorations, modifications, corrections de bogues, corrections d'erreurs, mises à niveau et personnalisations y afférentes. « Logiciel » désigne toute copie de (a) programme(s) informatique(s) et application, y compris toute implémentation logicielle d'algorithmes, modèles et méthodologies, que ce soit sous forme de code source, de code objet, de forme lisible par l'homme ou sous toute autre forme et qu'elle

soit incorporée dans un logiciel ou autrement, y compris les interfaces de programmation d'applications, l'architecture, les enregistrements, les schémas, les bases de données informatisées, les implémentations logicielles d'algorithmes, les ensembles d'outils logiciels, les modèles logiciels, (b) les bases de données, bibliothèques et compilations, y compris toutes les données et collections d'informations ou de données, chacune dans la mesure liée à ou autrement utilisée à l'appui ou au profit de, ou incorporés dans l'un des éléments (a) ci-dessus, (c) descriptions, organigrammes et autres produits de travail utilisés pour concevoir, planifier, organiser et développer l'un des éléments ci-dessus, et (d) écrans, interfaces utilisateur, formats de rapport, micrologiciels, outils de développement, modèles, menus, boutons et icônes « Terme » désigne la durée du présent Contrat telle que décrite à la Section 9.3.

3. RESPONSABILITÉS DE 3M

- 3.1 Chef de projet. 3M fournira une personne qui gérera et surveillera l'installation et aidera à résoudre tout problème pouvant survenir lors de l'utilisation courante du Produit en avant-première.
- 3.2 Assistance. 3M fournira une assistance « Questions et réponses » pendant les heures normales de bureau pendant la Durée du présent Contrat. Ces services ne sont offerts qu'au Contact Administratif (Chef de Projet), au Contact Technique (Responsable informatique) et au Contact Exécutif (Parrain Exécutif). Pendant la durée du présent Contrat bêta, 3M déploiera des efforts commercialement raisonnables pour corriger toute erreur signalée par écrit ou verbalement. Une erreur est définie comme toute opération de la Version préliminaire du produit différente de celle décrite dans la documentation. Une erreur comprend également un « bogue » ou un « plantage » dans lequel le système ou des parties du système cessent de fonctionner.

4. RESPONSABILITÉS DU CLIENT

- 4.1Chef de projet. Pendant l'installation, le Client doit fournir une personne qui gérera et surveillera l'installation et aidera à résoudre tout problème pouvant survenir pendant le fonctionnement de routine de la Version préliminaire du produit. Le Client doit également identifier un Contact Administratif, un Contact Technique et un Contact Exécutif. Ces personnes communiqueront avec 3M au sujet des services rendus en vertu des présentes et seront ensuite chargées de communiquer, au besoin, avec le personnel du ou des Sites autorisés du Client.
- 4.2 Connectivité Internet. Le Client doit fournir une connectivité Internet appropriée à ses utilisateurs et aux serveurs situés sur le site du Client. Le Client doit fournir les télécommunications, le pare-feu et tout autre équipement nécessaire aux utilisateurs du Client pour se connecter à l'utilisation de la Version préliminaire du produit.
- 4.3 Équipement sur le site du Client. Le Client doit fournir des serveurs, des ordinateurs personnels aux utilisateurs et les logiciels du système d'exploitation nécessaires pour accéder et utiliser la version préliminaire du Produit.
- 4.4 Compte. Le Client est seul responsable des noms d'utilisateur et des mots de passe et de toutes les activités avec le(s) compte (s) du Client, y compris, sans limitation, celui de ses utilisateurs finaux. Le client accepte de garder tous les comptes et mots de passe confidentiels. Le Client s'engage à informer immédiatement 3M de toute utilisation abusive possible du ou des comptes du Client et de tout incident de sécurité lié à la Version préliminaire du produit.

5. OCTROI DE LICENCE

5.1Licence limitée par 3M. Pendant la Durée du présent Contrat, 3M accorde par les présentes au Client, sous réserve de toutes les conditions générales du présent Contrat, une licence non exclusive, non transférable, non sous-licenciable et révocable pour accéder et utiliser

la Version préliminaire du produit uniquement à des fins de test et/ou d'évaluation internes uniquement. Une telle utilisation de la Version préliminaire du produit doit être conforme à la Documentation.

5.2Restrictions de licence. Le Client ne doit pas utiliser et accéder à la Version préliminaire du Produit d'une manière non expressément autorisée dans le présent Contrat. Le client ne doit pas : (i) supprimer ou modifier les marquages ou tout avis des droits de propriété de 3M ou de ses fournisseurs sur la Version préliminaire du produit; (ii) modifier, créer des œuvres dérivées de toute partie de la Version préliminaire du produit et des résultats générés à partir de la Version préliminaire du produit; (iii) désassembler, déchiffrer, décompiler, désosser, divulguer ou utiliser tout moyen pour découvrir le code source, les méthodologies ou autres secrets commerciaux incorporés dans la Version préliminaire du produit (l'interdiction susmentionnée inclut, sans toutefois s'y limiter, l'examen des structures de données, des données ou des documents similaires produits par des programmes); (iv) accéder à la Version préliminaire du produit ou l'utiliser afin de créer ou de prendre en charge, et/ou d'aider un tiers à créer ou à prendre en charge des produits ou services concurrents de la Version préliminaire du produit; (v) divulguer les résultats générés à partir de la Version préliminaire du produit à des fins d'analyse comparative, de conseil ou d'analyse de données; et (vi) sous-licencier, vendre, louer, céder, distribuer, afficher, héberger, externaliser, divulguer, autoriser le partage de temps ou l'utilisation du bureau de service, ou autrement exploiter commercialement ou rendre la Version préliminaire du produit disponible, en tout ou en partie, à tout tiers, y compris, mais sans s'y limiter, les consultants, les vendeurs, les fournisseurs qui fournissent des services externalisés au Client, aux fournisseurs ou à toute autre personne. Le Client accepte que seuls ses employés et les employés d'un(des) Site(s) autorisé(s) puissent accéder et utiliser la Version préliminaire du produit. Aucun tiers ne doit avoir accès à la Version préliminaire du produit ni en avoir connaissance.

- 5.3Droit de 3M d'utiliser les Données des clients. Le Client accorde par les présentes à 3M une licence mondiale, non exclusive, non transférable (sauf dans les cas prévus aux présentes) et perpétuelle pour accéder, utiliser, copier, stocker, manipuler, convertir, agréger, analyser, anonymiser et transformer les Données du Client dans le but de permettre à 3M de développer et de fournir le Produit préliminaire et sa technologie sous-jacente. Sous réserve de ce qui précède, 3M prendra des mesures raisonnables pour maintenir la sécurité et la confidentialité des Données des Clients. Le Client accepte, déclare et garantit que le Client dispose de tous les droits et autorisations nécessaires pour accorder à 3M les droits énoncés dans cette section.
- 5.4 Logiciels Tiers. La version préliminaire du Produit peut nécessiter l'utilisation d'un logiciel ou d'un service tiers qui n'est pas fourni par 3M. Le Client accepte que 3M ne soit pas responsable des pertes, blessures, dommages ou autres réclamations découlant de l'utilisation par le Client d'un tel logiciel ou service. L'utilisation d'un tel logiciel ou service est soumise aux conditions générales de son fournisseur.

6. RÉMUNÉRATION

6.1 Frais. Les frais, le cas échéant, pour la mise en œuvre, la maintenance et l'utilisation de la Version préliminaire du produit constitueront une pièce jointe au présent Contrat, qui est par la présente incorporé par référence.

7. DROITS DE PROPRIÉTÉ

7.1 3M ou ses concédants de licence conservent tous les droits de propriété et de propriété intellectuelle sur le Produit en avant-première. 3M conserve tous les droits de propriété et de propriété intellectuelle sur tout ce qui est développé et livré lors de l'utilisation par le Client de la Version préliminaire du Produit. Les clients acceptent de céder et cèdent

par la présente à 3M tous les droits, titres et intérêts dans le monde entier sur toutes les Contributions fournies à 3M et tous les droits de propriété intellectuelle connexes.

8. CONFIDENTIALITÉ

- 8.1Définition. « Informations confidentielles » désigne : (i) la Version préliminaire du produit; (ii) tous les autres documents fournis par 3M au Client pendant la durée du présent Contrat; (iii) les Données du Client (à l'exclusion des informations de santé protégées qui seront régies par l'accord d'associé commercial entre les parties); (iv) Entrée ; et (v) toute information commerciale ou technique de 3M ou du Client qui est désignée par une partie comme « confidentielle » ou « exclusive » au moment de la divulgation ou en raison de sa nature ou des circonstances de sa divulgation, la partie recevant ces informations sait ou a des raisons de savoir qu'elle doit être traitée comme confidentielle ou exclusive. Les informations confidentielles n'incluent pas les informations qui : (1) se trouvent déjà dans le domaine public ou (2) deviennent généralement connues ou disponibles par la publication publique de la Version préliminaire du produit par 3M. Aucune disposition de la présente Section 8 ne doit étendre ou amender ou modifier de quelque manière que ce soit une licence ou un droit d'utilisation accordé dans le présent Contrat. Lors de l'évaluation de la Version préliminaire du produit, le Client reconnaît que la Version préliminaire du produit est confidentielle et exclusive à 3M et le Client accepte également de ne divulguer aucune information relative à la Version préliminaire du produit (y compris, mais sans s'y limiter, son existence, sa conception et ses capacités de performance, le résultat de tout test de performance/benchmark) à des tiers sans l'autorisation écrite préalable de 3M.
- 8.2 Non-divulgation et non-utilisation. Les parties doivent garder confidentielles les Informations confidentielles de l'autre à perpétuité et protéger les Informations Confidentielles en faisant preuve d'un degré

raisonnable de diligence pour empêcher la divulgation non autorisée des Informations Confidentielles. Les parties ne doivent pas mettre les Informations Confidentielles de l'autre à la disposition de tiers sous quelque forme que ce soit ni utiliser les Informations Confidentielles de l'autre à des fins autres que la poursuite des objectifs du présent Contrat et la mise en œuvre de celui-ci, et dans la mesure permise par celui-ci. Nonobstant ce qui précède, 3M peut divulguer des Informations confidentielles à ses soustraitants qui sont liés par des obligations écrites de confidentialité substantiellement similaires et, en tout état de cause, non moins strictes que celles énoncées dans la présente Section et qui ont besoin de connaître pour réaliser les objectifs de cet Accord. Le Client doit prendre des mesures raisonnables pour assurer le respect de la présente section à l'égard de tout utilisateur de la Version préliminaire du produit.

9. GARANTIE

- 9.1Garantie. Chaque Partie garantit qu'elle a le pouvoir de conclure le présent Accord.
- 9.2 Clause de non-responsabilité. LA VERSION PRÉLIMINAIRE DU PRODUIT EST FOURNIE « TELLE QUELLE » ET « TELLE QUE DISPONIBLE ». 3M DÉCLINE TOUTE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, TOUTE GARANTIE IMPLICITE DE QUALITÉ MARCHANDE, D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER, DE NON-CONTREFAÇON ET DE TITRE, ET CELLES DÉCOULANT D'UN USAGE COMMERCIAL OU D'UNE PRATIQUE COMMERCIALE. SANS LIMITER CE QUI PRÉCÈDE, 3M NE GARANTIT PAS QUE LA VERSION PRÉLIMINAIRE DU PRODUIT EST EXEMPTE DE BOGUES, D'ERREURS OU D'OMISSIONS, QUE LE LOGICIEL FOURNIRA DES RÉSULTATS ACCEPTABLES OU QUE LA VERSION PRÉLIMINAIRE DU PRODUIT SERA COMMERCIALISÉE.

10.LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

10.1 Limitation de responsabilité. LE CLIENT RECONNAÎT QUE LE PRODUIT EN VERSION PRÉLIMINAIRE EST UN PRODUIT EN DÉVELOPPEMENT FOURNI UNIQUEMENT À DES FINS DE TEST ET ACCEPTE TOUS LES RISQUES DÉCOULANT DE SON INSTALLATION ET DE SON UTILISATION DU PRODUIT EN VERSION PRÉLIMINAIRE. DANS LA MESURE PERMISE PAR LA LOI, LE CLIENT ACCEPTE QUE 3M NE SOIT PAS RESPONSABLE DES DOMMAGES DIRECTS, SPÉCIAUX, ACCESSOIRES, INDIRECTS OU CONSÉCUTIFS (Y COMPRIS, SANS LIMITATION, LES DOMMAGES POUR BLESSURES CORPORELLES, PERTE DE PROFITS COMMERCIAUX, INTERRUPTION D'ACTIVITÉ, PERTE DE DONNÉES, PERTE D'AFFAIRES OU D'INFORMATIONS CONFIDENTIELLES, PERTE DE CONFIDENTIALITÉ OU TOUTE AUTRE PERTE PÉCUNIAIRE) DÉCOULANT DE L'UTILISATION OU DE L'IMPOSSIBILITÉ D'UTILISER LA VERSION PRÉLIMINAIRE DU PRODUIT, MÊME SI 3M A ÉTÉ INFORMÉ DE LA POSSIBILITÉ DE TELS DOMMAGES.

10.2 Montant. Dans la mesure maximale permise par la loi, en aucun cas la responsabilité de 3M ou de ses fournisseurs en vertu d'une réclamation ne dépassera 1 000 \$. Aucune action, quelle qu'en soit la forme, découlant de ou en relation avec le présent Contrat ne peut être intentée plus d'un (1) an après la première survenance de (i) la résiliation ou l'expiration du présent Contrat ou (ii) l'événement donnant lieu à une telle cause d'action.

11.DURÉE ET RÉSILIATION

11.1 Durée. Le présent Accord entrera en vigueur à la Date d'entrée en vigueur et restera en vigueur jusqu'à la première des dates suivantes : (i) cent vingt (120) jours après la Date d'entrée en vigueur de la Version préliminaire du produit, ou (ii) le lancement du produit commercial associé à la Version préliminaire du produit (la « Durée »). La Durée peut être raisonnablement prolongée d'un commun accord entre les parties. Toute prolongation de la Durée doit être faite par écrit et faire partie intégrante du présent Contrat. 3M se réserve le droit de suspendre la Version préliminaire du produit, en tout ou en partie, sans préavis au Client. Toute suspension de la Version préliminaire du produit ne sera en vigueur que le temps raisonnablement nécessaire pour régler tout problème donnant lieu à la suspension.

- 11.2 Résiliation. Chaque partie peut résilier le présent Contrat avec un préavis écrit de trente (30) jours à l'autre partie. L'avis doit inclure des détails raisonnables expliquant la raison d'une telle résiliation.
- 11.3 Effet de la résiliation. Immédiatement après la résiliation du présent Contrat (que ce soit en vertu de la présente Section 9 ou pour toute autre raison), le Client n'aura plus aucun droit d'accès et/ou d'utilisation de la Version préliminaire du produit. Le Client doit immédiatement cesser d'utiliser la Version préliminaire du produit (sous quelque forme que ce soit, y compris des copies partielles en sa possession ou sous son contrôle) et, dans les trente (30) jours suivant cette résiliation, retourner ou détruire toutes les copies de la Version préliminaire du produit et de la Documentation en sa possession et certifier par écrit à 3M qu'aucune copie de la Version préliminaire du produit n'a été conservée par le Client. À la demande écrite du Client, 3M détruira les Données du Client dans les trente (30) jours suivant la réception de cette demande.
- 11.4 Survie. Les dispositions des Sections 5.2, 7, 8, 9, 10, 11, et 12 survivront à la résiliation du présent Contrat.

12.CONDITIONS GÉNÉRALES

- 12.1 Cession. Le Client ne peut céder ou autrement transférer des droits ou des obligations en vertu du présent Contrat, en tout ou en partie, sauf avec le consentement écrit préalable de 3M.
- 12.2 Avis. Tous les avis, à l'exception des communications de routine, ne prendront effet que par écrit et lors de la livraison en personne, un jour ouvrable après le transfert par livraison le lendemain avec un système de suivi automatisé, trois jours ouvrables après la mise à la poste par courrier recommandé ou certifié, ou par télécopieur avec accusé de réception automatisé. De tels avis doivent être envoyés à : 3M : Division du marché secondaire automobile 3M 3M Center Saint Paul, MN 55144 À l'attention de : Client de la Pile de Réparation : L'adresse e-mail enregistrée, le Contact exécutif, le Contact technique ou le Contact Administratif.

- 12.3 Relation entre les Parties. Pour toutes les questions relatives au présent Contrat, le Client et 3M agiront en tant qu'entrepreneurs indépendants. Sauf autorisation expresse contraire aux présentes, aucune des parties ne déclarera qu'elle a le pouvoir d'assumer ou de créer une obligation, expresse ou implicite, au nom de l'autre partie, ou de représenter l'autre partie en tant qu'agent, employé ou à tout autre titre. Aucune des parties n'aura d'obligation, expresse ou implicite, sauf dans les cas expressément énoncés dans les présentes.
- 12.4. Sous-traitance. 3M peut faire appel à un sous-traitant pour exécuter le présent Contrat.
- 12.5 Droit applicable. Cet Accord sera régi et interprété conformément aux lois de l'État du Minnesota sans donner effet aux principes de conflits de lois et chaque partie se soumet par la présente à la compétence exclusive des tribunaux fédéraux et d'État situés dans ledit État et le service de procédure applicable.
- 12.6 Intégralité de l'accord. Le présent Accord constitue l'intégralité de l'accord et de l'entente entre les parties en ce qui concerne l'objet des présentes. S'il existe des accords écrits antérieurs entre les parties concernant le même objet, le présent Accord remplace ces accords, arrangements et engagements antérieurs entre les parties aux fins de l'objet des présentes. Aucun ajout ou modification d'une disposition du présent Accord ne liera les parties à moins qu'il ne soit fait par un instrument écrit signé par un représentant dûment autorisé de chacune des parties. Les titres des sections du présent Contrat sont fournis à titre de référence uniquement et n'affectent pas l'interprétation ou l'interprétation du présent Contrat. Le présent Accord peut être exécuté en plusieurs exemplaires, dont chacun est réputé être un instrument original et qui, pris ensemble, sont réputés être un instrument original.
- 12.7 Divisibilité; Renonciation. Si une disposition du présent Contrat ou son application à une partie ou à des circonstances est déclarée nulle, illégale ou inapplicable, le reste du présent Contrat sera valide et exécutoire dans la mesure permise par la loi applicable. Dans un tel cas, les parties feront de leur mieux pour remplacer la disposition invalide ou inapplicable par une

disposition qui, dans la mesure permise par la loi applicable, atteint les objectifs initialement prévus en vertu de la disposition invalide ou inapplicable. Tout écart par l'une ou l'autre des parties par rapport aux conditions générales afin de se conformer aux lois, règles et réglementations applicables ne sera pas considéré comme une violation du présent Contrat. Aucun manquement de l'une ou l'autre des parties à exercer un pouvoir ou un droit conféré à l'une ou l'autre des parties en vertu des présentes, ou à insister sur le strict respect par l'une ou l'autre des parties de ses obligations en vertu des présentes et aucune coutume ou pratique des parties en contradiction avec les termes des présentes ne constituera une renonciation au droit de l'une ou l'autre des parties d'exiger le respect exact des termes des présentes.

- 12.8 Force Majeure. Aucune des parties ne sera responsable de tout manquement à l'exécution du présent Contrat résultant de catastrophes naturelles, de troubles civils ou militaires, d'actes d'ennemis publics, de guerres, d'émeutes, d'incendies, d'explosions, de tremblements de terre, d'inondations, de grèves, de conflits de travail, de perturbations du réseau ou de l'opérateur de communication ou de toute autre cause échappant au contrôle raisonnable de cette partie, y compris, sans limitation, les actes de tiers. Dans le cas d'un tel retard, toutes les obligations d'exécution seront acquittées dans la mesure nécessaire aux circonstances.
- 12.9 Responsabilités supplémentaires du Client. Une fois la mise en œuvre terminée, le Client accepte de travailler avec les équipes alpha/bêta et marketing de 3M pour examiner et évaluer les mesures de performance. Le Client accepte d'être référencé en tant qu'Alpha 3M et / ou Bêta 3M dans un communiqué de presse 3M annonçant le produit et accepte de fournir un bref devis pour le communiqué de presse sur l'expérience du Produit avant la Sortie (tous les communiqués de presse faisant référence à l'Alpha 3M et / ou à la Bêta 3M seront examinés et approuvés par le Client avant la publication). Le Client accepte de participer en tant que client de référence 3M, ce qui comprend diverses activités telles que des livres blancs, des panels virtuels et l'hébergement d'appels téléphoniques de référence. Avec l'approbation du Client, 3M peut également demander des visites sur site du Client, ou la participation à des conférences lors d'événements 3M ou de salons professionnels et de conférences de l'industrie (3M couvrira les frais de

déplacement pour les conférences client), ou la participation à des interviews sur l'expérience de la Version préliminaire du produit avec les médias de l'industrie de la santé. 3M demande généralement à la direction et / ou au responsable informatique de participer aux activités de référence.